

Clavans en Haut Oisans et Besse en Oisans

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Création d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valette situé sur les communes de Clavans en Haut Oisans et Besse en Oisans
SARL SERHY Ingénierie**

Par arrêté préfectoral n°38-2023-291-DDTSE01 du 20 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 21 novembre 2023 à 10 heures au jeudi 21 décembre 2023 à 16 heures.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du défrichement en application du code forestier, et prenant en compte l'évaluation environnementale.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Michel PUECH, consultant environnement, retraité a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Mme Mauricette RABATEL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, retraitée est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie de Clavans en Haut Oisans : le mardi 21 novembre 2023 de 10h à 12h

En mairie de Besse en Oisans: le samedi 02 décembre 2023 de 10h à 12h

En mairie de Clavans en Haut Oisans: le jeudi 14 décembre 2023 de 10h à 12h

En mairie de Besse en Oisans: le jeudi 21 décembre 2023 de 14h à 16h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact,
- la demande de défrichement,
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche,
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4867> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,

- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Clavans, Le Haut – 38142 Clavans en Haut Oisans, siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique relative à la création d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valette situé sur les communes de Clavans en Haut Oisans et Besse en Oisans- à l'attention du commissaire enquêteur»,
- Transmises sur le registre dématérialisé et mis à disposition du public sur l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4867> jusqu'au jeudi 21 décembre 2023 à 16 heures dernier jour de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2023> .

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SARL SERHY Ingénierie - 30 allée des Tilleuls - 04200 SISTERON - jeremie.mathieu@serhy.com ; yoann.roux@serhy.com. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, dans chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .